

# DOCUMENT DE TRAVAIL

16 octobre 2007

Le document ci-après ne reprend pas de façon explicite toute la richesse des propositions des groupes de travail du « Grenelle de l'Environnement » : il en liste les mesures et programmes principaux en les accompagnant fréquemment d'éléments d'application opérationnels, et renvoie aux rapports et synthèses pour les mesures non mentionnées ici.

Il les structure en 4 parties correspondant aux 4 demi-journées des 24 et 25 octobre

*Les propositions en italiques représentent des illustrations ou complément aux propositions des groupes de travail.*

Les propositions entre crochets marquent les désaccords relevés dans les groupes de travail

## Plan du document

**1-Lutter contre le changement climatique**

**2-Préserver la biodiversité et les milieux naturels**

**3-Stimuler l'économie en préservant la santé et l'environnement**

**4-Instaurer une démocratie écologique**

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1 Lutter contre le changement climatique

La France doit se placer dès maintenant sur la trajectoire d'une division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, ce qui suppose d'imaginer un modèle de développement totalement différent qui réduise aussi les besoins en énergie. L'étape de 2020, fixée par le Conseil européen : réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre ou 30 % en cas d'engagements d'autres pays industrialisés, baisse de 20 % de la consommation d'énergie, et proportion de 20 % des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, se situe sur cette trajectoire.

Entre 1990 et 2005, les émissions brutes françaises de gaz à effet de serre se sont réduites de 2% (et de plus de 9% une fois corrigées des effets des forêts et des usages des territoires) ; dans la même période, les émissions des transports ont augmenté de 22% (avec une stabilisation ces dernières années due majoritairement au renchérissement des carburants), et celles des bâtiments de 15%. La part de ces deux secteurs dans le total des émissions de GES françaises s'est accrue de 8 points (de 37 à 45%) pendant la même période. En France, les bâtiments consomment 42,5% de l'énergie finale et les transports 31% ; la priorité est de parvenir à une réduction importante des consommations d'énergie par priorité dans ces deux secteurs. Les études d'impact socio-économiques préalables sont nécessaires pour définir comment agir massivement sur ces secteurs.

### 1.1 Une accélération très volontariste des progrès technologiques sur le bâtiment

Le bâti consomme 42,5% de l'énergie finale française. La consommation moyenne primaire du parc existant de résidences principales est de 240 kWh/m<sup>2</sup>/an en 2007 et les émissions de CO<sub>2</sub> sont de 93 Mt/an. C'est le gisement principal d'économie d'énergie exploitable immédiatement. Compte tenu des technologies accessibles, il pourrait être demandé au résidentiel-tertiaire une contribution supérieure aux 20% pour compenser des progrès a priori plus difficile à atteindre dans d'autres domaines. Engager un plan thermique de grande ampleur revient à réduire les besoins d'énergie, accroître le pouvoir d'achat des Français, et répondre à l'enjeu majeur de réduction des gaz à effet de serre.

#### Principales orientations en discussion

#### 1.1.1 Lancer un programme de rupture technologique sur le bâtiment neuf

Renforcement des normes à partir de 2010 et relèvement progressif des normes en vue de la généralisation des bâtiments à énergie neutre ou positive.

- bâtiments publics ou recevant du public : basse consommation ([80/50kWh/m<sup>2</sup> primaire), HQE et à énergies diversifiées dans un délai de 5 ans ;
- tertiaire : idem
- logements individuels et collectifs : basse consommation, à énergie passive, énergies diversifiées

**Phasage opérationnel** : voir annexe bâtiment et rapport gt1 p10-12

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1.1.2 Un chantier de rénovation énergétique radicale des bâtiments existants

bâtiments accueillant du public : programme de rénovation des bâtiments de l'Etat (80 ou 50 KWh par m2 et énergie diversifiée) exécuté dans un délai de 5 ans. Pour les autres bâtiments accueillant du public, modalités à définir avec les autres acteurs publics concernés.

bâti privé : nécessité d'une incitation financière puissante à la mise aux normes accélérée du parc. Etude de la mise aux normes obligatoire lors des cessions de biens (proposition du rapport Pelletier)

conventions avec les opérateurs du parc HLM en vue d'une mise aux normes accélérée (3 à 5 ans) de l'intégralité du parc, en commençant par les 800 000 logements les plus dégradés, principe d'un financement bonifié

programmes ANRU réalisés en appliquant par anticipation les normes futures (80 ou 50 KWh), principe d'un financement bonifié

**Phasage opérationnel : voir annexe bâtiment** et rapport gt1 p15-17.

Le programme prévoit notamment de s'attaquer à la précarité énergétique, en identifiant et en rénovant les logements les plus « énergivores » : supprimer la classe G du diagnostic de performance énergétique d'ici 2012, puis les classes E et F d'ici 2020.

## 1.1.3 Principales mesures d'accompagnement

**Mécanismes incitatifs** : rénovation du crédit d'impôt sur le revenu « développement durable » ; financement par prêts à taux réduit des logements basse consommation ; majoration du crédit d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunt

**Modes de financement innovants** : [contrats de performance énergétique, contrats de services d'efficacité énergétique, certificats d'économie d'énergie, projets domestiques CO2, ingénierie financière gagée sur les économies d'énergie futures] (rapport gt1 p19)

**Formations et recrutements professionnels intensifiés** :

-un grand plan de recrutement, de formation et de qualification des professionnels du bâtiment intégrant performance énergétique, réduction des gaz à effet de serre, adaptation climatique et qualité sanitaire intérieure. (rapport gt1 p20 et rapport gt3)

-développer une filière professionnelle de « rénovateurs de bâtiments », capables d'offrir des prestations globales aux particuliers et aux entreprises. (rapport gt1 p20)

**Orienter la R&D** sur l'atteinte des objectifs définis ci-dessus et la réduction des coûts ; créer un grand programme de recherche « ville durable » rassemblant tous les aspects du fonctionnement urbain (gt1 p22)

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1.2 Un changement drastique de stratégie dans les transports

Là aussi, la rupture s'impose. Il s'agit d'un changement radical d'approche, passant du principe du rattrapage autoroutier à un développement à grande échelle des transports alternatifs. Aujourd'hui, 83% des déplacements de personnes se font en voiture, 10% en train, et 1.5% en avion. En ce qui concerne le transport domestique de marchandises, la route assure 86% des trafics, le transport ferroviaire 12%, et le fluvial 2.3%.

- Le paradigme actuel, fondé sur la priorité accordée aux infrastructures routières et autoroutières<sup>1</sup> et sur le développement séparé des modes de transport doit laisser place à une logique de développement intégrée, multimodale, dans laquelle la route et l'avion deviennent des solutions de dernier recours imposées par l'état des technologies ou la géographie. La capacité routière globale du pays ne doit plus augmenter, sauf pour éliminer des points de congestion et des problèmes de sécurité. Il s'agit aussi de réduire l'intensité énergétique des transports. **L'objectif retenu est de réduire de 20% d'ici 2020 les émissions actuelles.**

### Principales orientations en discussion

#### 1.2.1 Une cohérence d'ensemble pour les infrastructures de transport

- Créer un **observatoire des transports** pour évaluer les émissions selon une méthodologie commune et permettre ensuite l'affichage obligatoire des émissions de gaz à effet de serre des prestations de transport. *Le promouvoir à l'échelon européen*
- Réaliser d'ici *mars 2008*, en concertation avec les parties prenantes, le **schéma national des nouvelles infrastructures de transport** tous modes pour évaluer globalement leur cohérence et leur impact sur l'environnement et l'économie, avant toute nouvelle décision. De la même façon établir et évaluer une programmation régionale des infrastructures de transport (voir aussi chapitre gouvernance) La réalisation d'infrastructures nouvelles doit aller de pair avec **l'amélioration des services, de la maintenance et de l'exploitation** des réseaux existants.
- **Toute nouvelle ressource environnementale ciblant les gaz à effet de serre et l'énergie pourrait être affectée au** financement des projets de transports alternatifs à la route et à l'aérien, et aux collectivités territoriales pour le financement des actions des plans climat-énergie territoriaux, notamment le développement des transports en commun. (gt1 p33)

#### 1.2.2 Progrès sur les véhicules particuliers

- Passer les **émissions moyennes de CO2 de l'ensemble du parc automobile en circulation de 176 g CO2/km à 130 g CO2/km en 2020** en combinant réglementation et incitation :
  - sur els véhicules neufs : réglementation à 120 gCO2/km en moyenne en 2012 (au lieu de 130 g dans les discussions actuelles), et 80g en 2020 (gt1 p40)
  - développement de véhicules très économes, hybrides rechargeables et électriques (gt1 p44)
  - [réduction de vitesse de 10 km/h sur le réseau routier et autoroutier]

---

<sup>1</sup> Rappel : notre pays compte 15 000 km de routes et de RN à 2x2 voies ; 1800 km de LGV et 2000 km de voies navigables à grand gabarit. Les 18 agglomérations françaises hors IDF disposent d'un réseau de transports collectifs : 114 km de métro, 329 km de tramways et 800 km de bus en sites protégés.

# DOCUMENT DE TRAVAIL

- avantage compétitif aux véhicules les moins émetteurs (écopastille bonus-malus, voir ci-dessous)
- **Programme d'écoconduite** (gt1 p39)
- Progrès similaires sur les **véhicules utilitaires et deux/trois roues motorisés**

## 1.2.3 Transport urbain : développer très fortement les alternatives à la route

- Deux-tiers des économies pourraient être atteintes via
  - la promotion des innovations technologiques réduisant la pollution et la consommation des véhicules, en veillant parallèlement à la réduction des polluants locaux (particules, NOx) ; (gt1, gt3)
  - le développement du covoiturage et de l'auto-partage, la promotion des modes actifs (marche, vélo) par un « code de la rue » (gt1)

### - Plan de développement des transports collectifs :

-1500 km de lignes nouvelles de tramway (contre 329 aujourd'hui) hors Ile de France en 2020 (18 milliards d'euros [avec un soutien de l'Etat de 4 Mds€]), devant permettre un transfert modal de près de 18 milliards de voyageurs km.

-projets Ile de France : *à court terme, amélioration de la ligne 13 et à plus long terme réalisation d'une rocade structurante (projets Métrophérique ou Arc Express) ainsi que le prolongement vers la Normandie d'EOLE.*

- prise en charge par les employeurs de la moitié du coût de l'abonnement « domicile travail » dans les transports publics

- **Développement du transport ferroviaire régional**, intermédiaire entre le bassin de vie et la longue distance

Dans les franges d'agglomération et pour le périurbain, des mesures de mise en œuvre plus simple ont été proposées (parcs de rabattement, tarification multimodale,...). Ces mesures passent par une amélioration de la gouvernance actuelle des transports.

## 1.1.4 Le transport de voyageurs sur longue distance

L'objectif est de mettre à disposition des voyageurs le plus possible d'alternatives performantes aux transports dépendant des hydrocarbures et émettant des gaz à effet de serre, et de rendre ceux-ci plus performants et respectueux de l'environnement.

### 1.1.4.1 Extension majeure du réseau de lignes à grande vitesse

- **Accélérer la réalisation du réseau de lignes à grande vitesse (LGV)** et améliorer simultanément le réseau ferroviaire classique majeur, afin de multiplier les alternatives à l'avion et la voiture : **réaliser d'ici [2020-2030] [4500] km de lignes nouvelles supplémentaires** à grande vitesse afin de compléter et mailler le réseau existant. Un tel choix nécessite de mobiliser [d'ici 2015], [16 milliards] d'euros de financements innovants ou d'Etat.

### 1.1.4.2 Un transport aérien plus écologique

1. *Réduire les émissions et nuisances des avions par des avancées technologiques*  
-réduction de la consommation de carburant et des émissions de CO<sub>2</sub> de 50 % en 2020

# DOCUMENT DE TRAVAIL

-réduction des émissions d'oxydes d'azote (NOx) de 80 % en 2020

-réduction du bruit perçu de 50 % (-10 dB par mouvement)

[Accompagnement : accroissement des aides publiques à la recherche].

-accélérer la modernisation des flottes : voir annexe aérien, engagement d'Air France : gain de 20% sur la consommation par passager en 2012 sur les liaisons DOM

-optimiser le contrôle aérien et la circulation aérienne : Voir annexe aérien, engagement de la France : gains de consommation de 20 à 25% et réduction du bruit

## 2. Optimiser l'exploitation et les dessertes des aéroports

-Favoriser les interconnexions TGV aéroports

-Améliorer la desserte terrestre des aéroports par les transports collectifs : accélérer le projet CDG Express pour Roissy (gt1 p37-38) : Voir annexe aérien, engagement d'ADP : -30% d'émissions au km par les déplacements domicile-travail du personnel (plan de déplacement d'entreprise)

Réduction des temps d'attente et de roulage

Illustration : économiser 10 % de temps de roulage par une meilleure gestion (32 M€ investis dès 2008 pour une nouvelle voie avion à cet effet).

-Production et utilisation d'énergie non émettrice sur site : Voir annexe aérien, engagement d'Aéroports de Paris : gain de 20% de consommation par passager en 2010 et de 40% en 2020

## 3. Mécanismes incitatifs

[-intégrer le transport aérien dans un marché de quotas CO2 tel qu'adopté pour l'industrie / dans un marché de quotas unique avec l'industrie, et encourager les Etats européens à poursuivre des négociations bilatérales avec les autres Etats en vue de trouver des accords pour la mise en place du système au niveau international

-certificats de report modal

-modulation des taxes aéronautiques

-modulation des redevances de contrôle ou aéroportuaires

-taxe kérosène sur les vols intérieurs] (gt1 p37-38)

Voir annexe aérien, proposition d'Air France

### 1.1.5 Pour le fret, développer les alternatives au camion et intégrer les coûts écologiques

Le Président de la République a fixé comme objectif d'ici 2012, l'augmentation d'un quart de la part du fret non routier. Le développement d'alternatives au fret routier est déclaré d'intérêt général (gt1)

**Développement de l'offre alternative :**

-développer un réseau ferroviaire spécialisé ou à dominante fret à l'horizon 2025, incluant les traversées montagneuses et les contournements urbains nécessaires ; encourager notamment le projet CAREX (TGV fret) ;

-développer des offres massifiées et à forte fréquence sur des autoroutes ferroviaires [objectif : 2 millions de camions en 2015]<sup>2</sup> et autoroutes de la mer<sup>3</sup> (5 à 10% du trafic au sud des Alpes et à l'ouest des Pyrénées) ] (voir annexe plan ferroviaire et gt1 p50-1)

---

<sup>2</sup> Les autoroutes ferroviaires constituent un des modes alternatifs les plus prometteurs. L'expérience Perpignan-Luxembourg présente un bilan positif à cet égard. L'effet de report peut en effet être massif (de l'ordre de 25% du trafic de poids lourds en transit). Il s'agit maintenant d'étudier sa généralisation sur les axes Nord sud est et nord sud ouest. Ceci suppose un effort de création de plateformes, de remise à niveau des infrastructures et un dispositif de prêts à long terme pour l'acquisition du matériel roulant. Les montants en jeu ne sont évidemment pas comparables aux projets de nouvelles infrastructures.

<sup>3</sup> La méthode décrite pour les autoroutes ferroviaires est transposable aux autoroutes de la mer.

# DOCUMENT DE TRAVAIL

-massifier les dessertes des ports maritimes par voies ferroviaires et fluviales (doublement des parts de marché) ; améliorer pour cela les interfaces avec les grands ports maritimes. (gt1 p52)

-plan fluvial : réaliser la liaison Seine-Nord Europe pour réduire les émissions de CO2 d'environ 250 000 tonnes en 2020 ; (gt1 p52)

## 1.1.6 Mécanismes incitatifs

- **Création d'une éco-redevance kilométrique pour les poids lourds sur le réseau routier national non concédé** (voir propositions du gt1 p48 à 52) Cette action aura pour avantage additionnel de réduire la distorsion de concurrence qui existe actuellement entre routiers français soumis à une taxation française et routiers européens non français soumis à des taxations plus réduites.

Le montant de la taxe serait fonction des caractéristiques techniques du véhicule utilisé : nombres d'essieux, poids total à charge, niveau de pollution (selon les normes de pollution européenne « euro ») et du nombre de kilomètres parcourus. Son produit pourrait être affecté en priorité à l'AFITF.

- **Donner un avantage comparatif aux véhicules peu émetteurs par une éco-pastille modulée sur les émissions de polluants (dont CO2 et particules) des voitures, avec un système de bonus/malus.** Progressif et significatif, le bonus serait accordé aux véhicules émettant moins que la moyenne ; le malus également progressif, imposé à ceux polluant plus que la moyenne. A la moyenne, le prix serait celui du constructeur. Chaque année, en corrélation avec les progrès techniques, les seuils d'émissions seraient un peu plus exigeants pour bénéficier du bonus ; alors que le malus porterait sur la durée de vie du véhicule. Elle aurait un effet incitatif sur le renouvellement du parc automobile. Cette écopastille pourrait être complétée par une prime incitant à mettre à la casse les véhicules dans un premier temps de plus de 15 ans (généralement les plus polluants) en cas d'achat d'un véhicule faiblement émetteur et en ligne avec les dernières technologies pour éviter les émissions de particules fines.

## 1.3 Un urbanisme plus efficace et plus équitable

Les objectifs de l'évolution urbaine doivent prioritairement conduire à la réduction des émissions de GES, la maîtrise de la demande d'énergie et l'économie des ressources fossiles, fortement conditionnées par l'étalement urbain. En outre, l'éloignement de l'habitat conduit à des difficultés d'accès aux services et aux équipements publics. Intervenir en la matière contribue à assurer l'égalité sociale aux populations concernées, souvent moins aisées, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité des territoires.

### Principales orientations en discussion

- **Un plan volontariste d'écoquartiers impulsé par les collectivités locales** : au moins un éco-quartier avant 2012 dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif ; une quinzaine de grands projets d'innovation énergétique, architecturale et sociale (gt1 p27-28)

# DOCUMENT DE TRAVAIL

- **Un nouveau cadre législatif soulignant le rôle majeur des collectivités locales et leur donnant des outils adaptés** (rapport gt1 p5-7, p23-27) :

**introduisant l'adaptation au changement climatique et la maîtrise de l'énergie** dans les objectifs de l'aménagement du territoire : la maille estimée pertinente est celle des bassins de vie et des communautés d'agglomérations ou des communautés urbaines de plus de 100 à 150 000 habitants (voir aussi gt2 : nature en ville)

**[élargissant les compétences des communautés urbaines et des communautés d'agglomération** en matière d'urbanisme, de règles de construction pour certains quartiers, et de transports] (stationnement, gestion de la voirie nécessaire aux transports collectifs, légalisation des péages urbains, vélo en libre-service, auto-partage, notamment) avec une gestion participative associant les habitants, les associations et les communes,

permettant de **lutter concrètement contre l'étalement urbain**:

-obligation d'étude d'impact pouvant amener à l'interdiction d'ouvrir de nouvelles zones importantes à l'urbanisation sans programmation de transports en commun adaptés,

-meilleure articulation des différentes politiques publiques dans les documents d'urbanisme (logement, activités, transports, énergie, espaces verts, biodiversité...), et avec les plans climat énergie territoriaux (*voir chapitre démocratie écologique sur ce dernier point*),

-création de "Zones de densification environnementales (ZDE)" dotées de COS majorés à proximité immédiate des transports en commun ;

-ZDE pour les quartiers à performance énergie-climat élevée,

**et orientant progressivement la fiscalité locale et les incitations financières et fiscales** dans le domaine du logement et de l'urbanisme vers un urbanisme plus durable.

## **1.4 Les énergies : réduire les consommations et le contenu en carbone de la production**

Atteindre le facteur 4 au plan européen suppose un changement d'échelle dans le développement des modes de production dé-carbonés ainsi que dans les politiques d'allègement des consommations énergétiques.

### **1.4.1 Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie**

#### Principales orientations en discussion

- **Généralisation dans un délai de [3 à 5 ans] d'un bilan carbone et/ou d'un audit énergétique** pour toutes les personnes morales, publiques ou privées, de plus de [50] salariés ou agents.

- Etendre l'**étiquetage énergétique** à tous les appareils de grande consommation (téléviseurs, ordinateurs, ...), interdire à la vente les appareils les plus énergivores, imposer des régimes de veille peu consommateurs d'énergie et favoriser l'acquisition des équipements les plus économes, *en harmonie avec la directive « Energy using products » 2005/32/CE, ; (gt1 p68)*

- Interdire les **lampes à incandescence** à l'horizon 2010 *en assurant une bonne gestion environnementale des générations suivantes ; (gt1p58)*

- Diffuser par la réglementation et l'incitation l'**adoption de procédés performants dans l'industrie** (gt1 p54) et assister particulièrement les PME dans cette voie (Livret développement durable, etc.) (gt1 p55)

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1.4.2 Une production énergétique équilibrée et dé-carbonée

L'objectif est d'équilibrer la production énergétique française en adossant au réseau centralisé des systèmes décentralisés permettant davantage d'autonomie. Il s'agit aussi de réduire encore le contenu en carbone de l'offre énergétique française, et dans un premier temps d'atteindre l'objectif de 20% [25%] d'énergies renouvelables en 2020, dans de bonnes conditions environnementales. Cela suppose d'augmenter de 20 millions de Tep la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à l'horizon 2020 en suivant deux lignes stratégiques : autonomisation et décentralisation où c'est possible

### Principales orientations en discussion

- **Développement de chacune des filières renouvelables en tenant compte des exigences environnementales** : géothermie, éolien, biomasse (avec la hiérarchisation suivante des usages : alimentaire, matière, énergie, et dans ce dernier cas aide à l'installation de chaufferies collectives par priorité), photovoltaïque (« plan national énergie solaire » centré sur l'intégration de l'énergie solaire au bâtiment, et traitant les obstacles notamment réglementaires à l'intégration du solaire dans les bâtiments), hydraulique, (gt1 p62-69)

- [ **Limitation des nouveaux projets électriques à base de combustibles fossiles**] (gt1p72)

- **Promouvoir les réseaux de chaleur renouvelable**, maintenir et rendre plus efficaces les réseaux existants

- **Expertise exhaustive et contradictoire du bilan écologique et énergétique des agro/biocarburants de première génération** afin de déterminer leur part optimale dans le portefeuille énergétique (part et usages de la biomasse énergétique). Intensifier la R&D et accélérer la mise en place de pilotes industriels sur les biocarburants de deuxième génération ;

- **Energies renouvelables, stockage de l'électricité, ...** : hisser la R&D de ces nouvelles technologies au niveau de celle dévolue au nucléaire civil.

- **Expérimenter les technologies de capture et de stockage géologique du CO<sub>2</sub>** (aide au financement de démonstrateurs) et encadrer ces technologies. Développer parallèlement la recherche sur le recyclage du CO<sub>2</sub> ainsi capté et sur la performance énergétique de l'usage des combustibles fossiles.

- Adapter la place du **nucléaire** à l'évolution de la demande d'électricité et la montée en puissance des énergies renouvelables (gt1 p71-2) :

- [constat de désaccord sur l'avenir du parc nucléaire. Certains proposent l'arrêt de l'EPR et l'arrêt de la recherche sur le réacteur de 4<sup>e</sup> génération, en vue de réduire le parc nucléaire. D'autres proposent de s'appuyer sur l'énergie électronucléaire pour maintenir un portefeuille énergétique faiblement émetteur de dioxyde de carbone, en menant à bien les programmes de l'EPR et de 4<sup>e</sup> génération.]

- [constat de désaccord sur la proposition de refonte de l'autorité de sûreté nucléaire], [soumission au Parlement l'exportation de technologies sensibles]

## 1.4.3 Mécanismes incitatifs

La consommation mondiale d'énergie croît de 2% par an. Or, les prix de l'énergie sont susceptibles de croître et d'être irréguliers dans les années et décennies à venir. Un signal prix sur le très long terme paraît dès lors indispensable pour organiser au mieux la production et la consommation d'énergie dans une société qui devra être moins énergivore et moins émettrice de gaz à effet de serre.

**Au plan national**, trois chemins dont aucun n'a obtenu un accord général sont mis en débat pour répondre à ce défi posé à nos sociétés :

# DOCUMENT DE TRAVAIL

- **A) Mettre en place une contribution climat-énergie généralisée** affectant l'ensemble des émissions de carbone, voire de gaz à effet de serre, voire de la consommation d'énergie de tous les agents économiques, et dont la hausse régulière et progressive sur le long terme serait légèrement supérieure à la hausse du pouvoir d'achat. L'objectif assigné à cette contribution est d'en appeler à l'anticipation des agents économiques afin qu'ils proposent et/ou choisissent des biens et services de plus en plus sobres en énergie et gaz à effet de serre, et parviennent ainsi à réduire leur consommation d'énergie pour atteindre collectivement des niveaux d'émission permettant de stabiliser le climat. *Il est proposé d'étudier d'ici juin 2008 et par secteur, avec expertises contradictoires, les effets redistributifs possibles de plusieurs formes de cette contribution telles que discutées par les groupes de travail.*
- **B) Donner un avantage prix par la fiscalité aux produits et services les moins énergétivores et les moins émetteurs de CO<sub>2</sub>.** Le financement d'un « bonus » est assuré par le « malus » appliqué aux produits et services les plus consommateurs et les plus émetteurs de CO<sub>2</sub> (à l'instar de l'écopastille automobile). Le consommateur, informé et incité par les prix conserve le libre choix dans ses modes de consommation, et le dispositif est neutre en termes de pouvoir d'achat global. *Il est proposé de lancer sous 12 mois une expérimentation d'une année à 18 mois sur 10 familles de produits pour valider la faisabilité de ce mécanisme, en harmonie avec le cadre européen.* Parallèlement, établir le « bilan carbone » du plus grand nombre possible de produits et services en deux ans, sur la base de méthodologies comparables et validées.
- **C) Alléger la TVA sur les produits les plus sobres et les moins émetteurs**, ce bonus n'étant pas financé par un malus.

## **Au plan international :**

- Soutenir un **accord international ambitieux** pour une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> qui serait supportée par tous. A minima l'obtenir au niveau européen et aux principaux pays émetteurs.
- A défaut soutenir un **ajustement aux frontières** (taxe Cambridge).

[Deux options sont discutées :

- option 1 : négocier, au niveau européen, la création d'une taxe carbone aux frontières affectant, à hauteur de leur contenu carbone, les produits importés ;
  - option 2 : négocier, au niveau européen, la mise en place aux frontières de l'Union Européenne d'un dispositif d'ajustement « carbone » aux frontières, en vertu duquel les importateurs seraient tenus d'acheter les quotas de dioxyde de carbone correspondant aux produits importés )
- Enfin, négocier, avec les grands acteurs industriels concernés, des accords sectoriels de réduction des émissions et envisager dans ce cadre la mise en place d'un mécanisme d'ajustement aux frontières, par secteur.]

- **Conditionner les aides publiques** au bilan en énergie et gaz à effet de serre des investissements ou opérations concernés (gt1)

## **1.5 Donner une nouvelle impulsion à la recherche et élaborer un plan d'adaptation au changement climatique**

**Le développement de la recherche** concerne quatre secteurs (gt1 p81-82), avec en premières priorités technologiques l'énergie d'origine photovoltaïque, l'efficacité énergétique et les transports collectifs. :

-la **compréhension et l'observation du climat** et notamment de sa variabilité et de ses aspects régionaux,

# DOCUMENT DE TRAVAIL

- l'**adaptation au changement climatique** dans tous les secteurs, notamment agriculture et forêt, santé publique, adaptation aux événements extrêmes, biodiversité et milieux naturels,
- la **réduction des consommations énergétiques**, pour les véhicules terrestres et aériens, les fonctionnements et objets urbains, les procédés industriels,
- la **production d'énergie sans carbone**, notamment le photovoltaïque, le captage et stockage de carbone, les biocarburants de deuxième génération, le stockage d'électricité.

**Mener une politique ambitieuse en matière de recherche-développement pour les innovations éco-responsables, en mettant l'accent sur la phase de transition vers l'industrialisation.** Une attention particulière doit être accordée à la mobilisation et la coordination des pôles de compétitivité travaillant dans le domaine de l'environnement, à l'**augmentation du crédit impôt-recherche et au financement de démonstrateurs**. [Le taux maximum du CIR pourrait utilement être soumis à une clause d'éco-conditionnalité.]

**Mettre en place au sein de l'ADEME un fonds de soutien au développement de démonstrateurs de technologies éco-responsables.** Le soutien pourrait porter dans un premier temps sur les projets de captage du CO<sub>2</sub>, les carburants d'origine végétale de 2<sup>ième</sup> génération et les petits véhicules urbains propres.

Elaborer rapidement un **Plan d'adaptation climatique national**, éclairé par la recherche, à décliner ensuite dans les plans climat-énergie territoriaux, pour les activités économiques, ainsi que dans la coopération avec les pays du sud (gt1 p83-87)

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2 Préserver la biodiversité et les milieux naturels

### Exposé des motifs

La « biodiversité » est de plus en plus associée à la notion de développement durable, tant la communauté scientifique estime qu'elle est « l'assurance vie de la Terre ». Or 60% des services vitaux fournis à l'homme par les écosystèmes sont en déclin (*Ecosystem Millenium Assessment*). S'inquiéter de la perte de biodiversité est une nécessité. Pendant des millions d'années, les espèces ont résolu des problèmes pour survivre, pour se multiplier, pour surmonter toutes les crises de la nature. La biodiversité est ainsi une réserve de réponses du vivant aux changements de l'environnement, qui ont été testées durant cette longue histoire. En amenuisant ce potentiel d'évolution, nous réduisons aussi notre capacité d'adaptation à la variabilité de l'environnement et, en particulier à celle du climat. C'est en ce sens que la biodiversité est notre assurance vie. Chaque espèce est une valeur d'option pour l'avenir. Elle mérite d'être conservée afin de permettre à l'écosystème qui l'abrite de développer ses capacités d'adaptation aux changements et de continuer à fournir à l'homme ses services et ses produits.

Un changement de trajectoire est donc nécessaire dans ce domaine. La biodiversité doit devenir un élément central des politiques publiques.

### 2.1 Conforter la richesse du vivant

La France a perdu chaque année, entre 1992 et 2004, 73000ha de prairies permanentes, 30000ha de surfaces agricoles hors prairies, 26000ha arborés (arbres isolés, haies), sur un ensemble agroécologique de 5,7M d'ha (prairies permanentes, jachères, haies, murets, agroforesterie, zones humides...).

#### Principales orientations en discussion

#### 2.1.1 Une trame verte maillant l'ensemble du territoire

La trame verte est **pilotée localement en concertation avec les acteurs de terrain, dans un cadre cohérent garanti par l'Etat** : cadre de référence en 2008 ; concertation des modalités réglementaires (inscription dans les documents d'urbanisme) contractuelles et incitatives et élaboration de la trame en région en 2009-2012 ; élaboration concertée d'un critère biodiversité pour la DGF en 2008-9 ; [caractère opposable de la trame verte] ; [trame verte facteur de modulation des soutiens agricoles] ; rémunération du service environnemental (rapport gt2 p10 et gt4 fiches p79) ; proposition de son extension à l'échelle européenne dans la perspective de l'adaptation au changement climatique (gt1p84)

**Stratégie nationale des aires protégées et plan de conservation et de restauration des 131 espèces les plus menacées en France (métropole et outre-mer) ; plan Méditerranée (gt2 p137)**

**Restaurer la nature en ville** et ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, prévention de l'usage de produits chimiques, esthétique, psychologique (gt1 et 2)

**Gestion multifonctionnelle et adaptation climatique des forêts (gt1 p 84 et gt2 p)**

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2.1.2 Créer par l'expertise et la recherche les outils de compréhension, de gestion et de suivi indispensables

Confier en 2008 une mission parlementaire pour la création d'une [agence] nationale d'expertise [et de gestion] sur la biodiversité, regroupant les établissements publics existants concernés, dotée d'instances de concertation territoriales à définir (gt2p19)

Création en 2008 d'un observatoire de la biodiversité, et d'une fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité mettant en réseau les diverses entités existantes et permettant de doubler les crédits de recherche touchant la biodiversité par rapport à ceux de l'IFB et du BRG (gt2 p23-25)

Audit général en 2008 des mesures fiscales défavorables à la biodiversité (au moins 20) et [élaboration concertée d'un programme quinquennal de basculement vers une fiscalité plus favorable ] permettant notamment de constituer un fonds national pour la biodiversité (gt2 p19-20)

Renforcement de la stratégie nationale pour la biodiversité et élaboration de stratégies régionales (gtr2)

## 2.1.3 Gérer de façon cohérente et concertée mer et littoral

- Réduction et prévention des polluants venant du continent (voir notamment ci-dessous) ;
- Gestion des stocks halieutiques par pêche et par un réseau d'aires marines protégées ([10] aires marines protégées d'ici 2012, couvrant [10%] des eaux territoriales) à gestion concertée avec zones [fixes] sans prélèvements (gt2) ;
- établir un programme méditerranéen pilote pour cette gestion concertée (gt2 p137) ;
- écolabelliser en 2008 les produits de la pêche (gt4) ;
- [expérimenter les quotas de pêche transférables sur le thon rouge méditerranéen en 2008-9] (gt4)

## 2.2 Retrouver une bonne qualité écologique des eaux et en assurer le caractère renouvelable

Objectif général : passer de 30% à 66 % des masses d'eau en bon état écologique en 2015 et viser 90% en 2021 (groupe 2, p45)

### Principales orientations en discussion

### 2.2.1 Prévention des pollutions chimiques

- Interdire les 50 substances les plus toxiques [d'ici 2 à 4 ans] en fonction des alternatives possibles et [le phosphate dans les lessives d'ici 2010]. (rapports du gt2 p12, du gt3 p 24 à 27 et du gt 4 p15, 20-4)
- Accroître la couverture des sols agricoles en hiver [jusqu'à hauteur de 70% en 2008 et 100% en 2010], contre 50% aujourd'hui (gt4 p82)
- Achever la mise en place des périmètres de protection de tous les points d'alimentation en eau potable et de protéger l'aire d'alimentation des 500 captages les plus menacés d'ici 2012 (gt2 p13, gt3 p21 et gt4 p19)
- Prévention des pollutions diffuses d'origine agricole et formation des utilisateurs (voir ci-dessous)
- Maîtrise des risques liés aux résidus médicamenteux (gt3)

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2.2.2 Toutes les stations d'épuration urbaines devront être aux normes au plus tard en 2012

Aujourd'hui, 146 stations d'épuration représentant 36 millions d'habitants, soit près de la moitié de la population française, ne répondent pas aux normes dans le domaine de l'assainissement (rapport du gt2 p43-4)

- **mobilitation de 2Md€ de prêts bonifiés de la CDC** dès fin 2007 ;
- décroissance dans le temps des subventions pour mise aux normes
- substitution de l'Etat aux collectivités défaillantes (travaux d'office)
- [imputation des pénalités européennes aux maîtres d'ouvrage défaillants]

## 2.2.3 Qualité biologique améliorée pour les milieux aquatiques

- acquisition de [20 000] hectares de zones humides sur 5 ans contre l'artificialisation (rapport du gt2 page 12)
- **bandes enherbées d'au moins 5 m** [10m] le long des cours et masses d'eau (gt4 fiches p74)
- [effacement de points noirs faisant obstacle à la migration des poissons] (gt2, p12).

## 2.2.4 Réduire l'exposition des populations au risque d'inondation

- **élimination des points noirs** grâce à des travaux de protection et par la maîtrise de l'urbanisation [phasage, financement] (gt3 p29, gt2 p54-55).

## 2.2.5 Une gestion quantitative de la ressource ajustée et modernisée

- **adapter les prélèvements aux ressources** soit en diminuant les prélèvements pendant les périodes de faibles eaux soit en construisant des stockages, le tout en respectant l'écologie des hydrosystèmes et les priorités d'usage (gt2 p12 ; gt4 p24 et 25 et fiche p76).
- **développer des systèmes nouveaux de récupération** d'eaux pluviales ou d'eaux usées en répondant au préalable aux questions sanitaires et réglementaires (rapports du gt2 page 12 et 56 et du gt3 page 21).

## 2.3 Des agricultures diversifiées, productives et durables

### Exposé des motifs

La vocation première et prioritaire de l'agriculture est, de façon accentuée pour les décennies à venir, de répondre aux besoins alimentaires de la population. Cependant, le niveau d'atteinte à l'environnement a parfois dépassé les seuils d'acceptabilité sociale ou environnementale, menaçant parfois la durabilité de l'agriculture elle-même, par exemple en cas de déstructuration, de salinisation ou de contamination du sol. En outre, le changement climatique, avec ses aléas et sa rapidité, pose à toutes les agricultures du monde des questions difficiles et leur demande de s'adapter, de se diversifier, et de contribuer à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre : la part de l'agriculture au niveau mondial est en effet d'environ 28% (déforestation induite comprise), et au niveau français de 19%.

# DOCUMENT DE TRAVAIL

Au delà des importantes évolutions des pratiques agricoles mises en œuvre depuis une dizaine d'années, un mouvement de transformation en profondeur s'impose pour l'ensemble de l'agriculture en revisitant les bases de l'agriculture conventionnelle, pour concilier les impératifs de production quantitative, d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique et de réalisme écologique : il s'agit de produire suffisamment, en utilisant les fonctionnements du sol et des systèmes vivants et, leur garantissant ainsi une pérennité, de sécuriser simultanément les productions et les écosystèmes.

## Principales orientations en discussion

(Voir en annexe les plans d'action proposés par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche)

### **2.3.1 Parvenir à une production agricole biologique suffisante pour en améliorer la prévisibilité et les coûts**

- soutenir la structuration de la filière : **passer progressivement à 20% de produits biologiques en 2012 dans les commandes de la restauration collective d'Etat (hôpitaux, restaurants administratifs...), et inviter les restaurations publiques et privées à faire de même, tout d'abord de façon expérimentale**, par des contrats d'approvisionnement pluri-annuels [et en faisant évoluer l'application de la PAC actuelle] ; élaboration concertée du protocole local-type d'ici fin 2007 ; relever le plafond des aides et maintenir le crédit d'impôt ; faire croître en complément la part de produits saisonniers et de proximité dans la restauration collective<sup>4</sup> (gt4 synthèse et fiches p50, p53)

- en conséquence, **passer en agriculture biologique 6% de la SAU en 2010 et 20% en 2020** (gt4 synthèse et fiche p92)

### **2.3.2 Au-delà de l'agriculture biologique, généraliser les pratiques agricoles écologiquement productives**

- **mettre en place dès 2008 une démarche de [certification / notation] environnementale des produits** graduée jusqu'à un niveau A de haute valeur environnementale (HVE). Intégrer dès 2008 des prescriptions environnementales dans les produits d'appellation. Disposer de 10% de produits HVE dès 2012. [Négocier des contrats pluri-annuels avec la grande distribution pour les productions HVE et biologiques] (gt4 synthèse et fiches p42)

- **atteindre 50% des exploitations agricoles concernées par la démarche HVE en 2012** : donner un bonus aux jeunes s'installant d'emblée en niveau HVE ou agribio ; soutien public à l'amorçage des filières (% dans la commande publique) ; d'ici 3 ans [séparer les rôles de préconisateur et de fournisseur / mettre en place une formation diplômante et un agrément individuel des vendeurs sur des itinéraires diversifiés] ; qualifier en HVE l'ensemble des exploitations des lycées agricoles d'ici 2012 et imposer des modules de biodiversité, effets environnementaux des intrants et fonctionnement des sols dans les formations ; développer les formations alternatives aux sanctions (gt4 synthèse et fiches p45) ; accroître les financements du développement rural et de l'agro-environnement

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2.3.3 Accélérer la mise au point d'agricultures soutenables et productives diversifiées

- **Lancement dès 2008 d'un grand programme de recherche appliquée et de formation sur l'ensemble de l'agriculture** (production intégrée, agroforesterie<sup>5</sup>...) mobilisant toute la diversité des organismes de recherche, techniques et de coopération et des réseaux d'agriculteurs, et visant à adapter les productions agricoles aux nouveaux défis (gt4 synthèse et fiches p112, 116) ; **adapter la politique génétique des semences et races domestiques aux nouveaux enjeux** : en particulier constituer une annexe au catalogue pour les semences anciennes, généraliser d'ici 2008 le dispositif d'évaluation des variétés (résistance intrinsèque à la sécheresse, maladies, ravageurs,...) y compris les plus cultivées aujourd'hui et le porter au niveau européen (gt4 synthèse et fiches p85)

- Lancer une **politique nationale de réhabilitation des sols agricoles** (gt4 fiches p88) et de **développement de la biodiversité domestique, cultivée et naturelle** dans les exploitations ; réorganiser le réseau d'épidémio-surveillance « abeilles » (gt4 fiches p79) [voire plan d'urgence (gt2 p139)]

- **Phytoprotecteurs** : retrait dans des délais rapides des pesticides les plus dangereux (voir ci-dessus / eau) ; contrat national de réduction des pesticides à mesure que les alternatives sont disponibles : [viser une réduction de moitié à terme des pesticides en tonnages et/ou fréquence de traitement] ; [établir un calendrier pour relever le niveau de la redevance pour pollutions diffuses fixé dans la loi sur l'eau, pour créer un fonds de financement des mesures de réduction] ; [interdiction de l'épandage aérien (gt3)] (gt4 synthèse et fiches p67)

- **Irrigation** (voir ci-dessus / eau) ; [établir un calendrier pour relever le niveau de la redevance pour irrigation] (gt4 synthèse et fiches p76)

- **Nitrates et phosphore** : résorption des points de dépassement des 50mg/l de nitrates et des excédents de phosphore dans le milieu en [5 à ]10 ans : [redevance nitrates et phosphates], développement d'itinéraires alternatifs... (gt4 synthèse et fiches p72)

## 2.3.4 Accroître la maîtrise énergétique et foncière des exploitations

- **30% des exploitations agricoles autonomes en énergie en 2013** (biogaz, solaire, presses, plan protéines végétales...). Crédit d'impôt pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (gt4 synthèse et fiches p74 et 96)

- **assigner aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles** (gt4 synthèse et fiches p62). Un travail sur les incitations possibles pour limiter le foncier artificialisé sera effectué d'ici fin 2008.

## 2.4 Un cadre rigoureux et transparent pour les OGM et les biotechnologies

### 2.4.1 Renforcer la recherche autour des biotechnologies et des OGM

- **Renforcer les disciplines suivantes** : écotoxicologie, toxicologie, écologie, épidémiologie, agronomie, écologie microbienne, économie agricole... en assurant [sur 10 ans] le financement nécessaire à la formation et la consolidation des équipes ; création au ministère de la Recherche d'une direction « Recherche et société » ;

---

<sup>5</sup> Illustration

# DOCUMENT DE TRAVAIL

- Organisation d'un « **sommet international ou européen du gène** » en consolidant une politique nationale sur le gène et les ressources génétiques [lors de la présidence européenne 2<sup>ème</sup> semestre 2008.]
- [Préserver la possibilité de **recherches en milieux ouverts** pour les OGM en cas de reconnaissance sociétale des objectifs poursuivis]

## 2.4.2 Une Haute Autorité des Biotechnologies en 2008

Autorité administrative indépendante, elle [se substitue aux commissions existantes] et pourra

- **disposer** par des moyens humains et financiers propres d'une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire et citoyenne avec des moyens propres de fonctionnement et d'étude, qui puisse s'autosaisir et être saisie largement, y compris par les citoyens.
- **adopter** des avis transparents, publics et multidisciplinaires sur chaque OGM végétal et animal, sans se substituer à l'échelon politique de la décision.
- **couvrir par ces avis** la mise en culture, l'importation, la consommation animale ou humaine, par l'évaluation, dans la durée, des impacts environnementaux, sanitaires et socio-économiques, selon les critères du développement durable

## 2.4.3 Adoption d'une loi sur les biotechnologies et les OGM avant la fin du printemps 2008

**La Haute Autorité des biotechnologies** sera créée par cette loi et préfigurée par une mission lancée dès novembre 2007

La loi repose sur les principes suivants :

- **Responsabilité** : [fonds financé par l'interprofession et pas le contribuable, régime assurantiel, obligation de couverture ; prise en charge des risques par le semencier et l'agriculteur (pollueur-payeur), de la charge de la preuve, et des surcoûts liés à la séparation des filières] ;
- **Principe de précaution** : évaluation complète de chaque OGM (au cas par cas) préalable à l'autorisation de dissémination, et de suivi (surveillance / biovigilance) des incidences de la mise en culture (coordination par la haute autorité) ; [procédures de test inspirées de celles des substances chimiques, *action européenne*]
- **Transparence et participation** : composition partenariale de la Haute Autorité, diffusion des résultats, articulation avec le secret industriel ; déclaration obligatoire des parcelles ; création du statut de lanceur d'alerte ;
- **Libre choix** de produire (règles de coexistence) et de consommer [avec ou] sans OGM : traçabilité, [étiquetage des VGM et AGM et des produits d'animaux ayant consommé des VGM], [application d'un seuil de contamination aux récoltes] ;
- [**Principe de subsidiarité territoriale** pour l'autorisation des cultures]

**La question de la non-brevetabilité du vivant**, et notamment du génome, au profit des [certificats d'obtention végétale ou des systèmes *sui generis*] fera l'objet d'un débat public national en 2008, éclairé sur des bases scientifiques, socio-économiques et éthiques par un comité du débat constitué en 2007

- [**Traitement à court terme des variétés autorisées** au plan européen / cultivées en France jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi]

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 3 Stimuler l'économie en préservant la santé et l'environnement

### Exposé des motifs

La dégradation de notre environnement peut avoir des conséquences sérieuses et constatées sur notre santé. Certains risques sont avérés, d'autres sont incertains mais nécessitent une vigilance soutenue (*gt3 pages 11 à 13*). Ces avancées dans la connaissance et la réduction des impacts sanitaires de l'environnement constituent à la fois une assurance santé et une assurance compétitivité pour les entreprises qui deviennent leaders sur ces sujets. En outre, la compétition internationale accrue sur les ressources fait de la sobriété matérielle le pilier central d'une future économie circulaire, stratégique dans ce nouveau contexte (*gt6 et Gdéchets*).

### Principales orientations en discussion

### 3.1 Une innovation écologique stimulée sur les substances chimiques

#### 3.1.1 Un élargissement du Plan National pour la Santé

- Après le plan national « santé environnement » (PNSE) défini pour la période 2004-2008, un **nouveau PNSE associera dès 2008 toutes les parties prenantes** en élargissant le champ d'action du premier (nouvelles technologies, nouvelles pathologies, équité environnementale...):

**ciblage des substances les plus préoccupantes<sup>6</sup>**, par exemple le benzène, le mercure, le trichloréthylène et certains composés du chrome, pour l'ensemble des sources et des milieux (*gt3 pages 16, 17*);

adjonction d'un **plan santé transport pour les véhicules**, dont le renouvellement accéléré des flottes de véhicules [par suppression de la TVA sur investissement]

- programme de **biosurveillance de la population**, en commençant par les enfants et les populations les plus sensibles ou les plus exposées (*g3 pages 22, 23, 36*): consultation santé-environnement gratuite pour les personnes les plus vulnérables; intervention accélérée en cas de problème sanitaire signalé<sup>7</sup>

- [Création d'un **institut de veille environnementale** à partir de l'IFEN, AFSSET...sur l'évolution des substances chimiques dans les milieux, et d'un portail de données environnementales ainsi constituées]

- Création de **centres inter-CHU de recherche prédictive et clinique**, dotés de 400 nouveaux postes de chercheurs

#### 3.1.2 Des garanties renforcées pour une concurrence loyale

- information accrue des entreprises utilisatrices et de leurs salariés au travers de **fiches de données de sécurité significativement améliorées**.

---

<sup>6</sup> Produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques de catégories 1 et 2, polluants organiques persistants, et persistants et bio-accumulables.

<sup>7</sup> « SAMU de l'Environnement »

# DOCUMENT DE TRAVAIL

- par la **négoce** entre partenaires sociaux, examen d'un rôle accru des CHSCT dans le domaine santé environnement, suivi des populations à risque au travail, formation de médecins spécialisés...
- **renforcement des moyens de contrôle publics** sur les teneurs en substances toxiques des produits domestiques et importés [100 agents sur Reach, 200 à 400 agents sur les installations classées].
- **introduire les exigences de REACH dans une convention internationale** dépassant le cadre européen (pages 25 à 27).

## 3.2 Qualité de l'air extérieur et de l'air intérieur aux bâtiments

Elaboration d'une **proposition de loi** recouvrant :

- le respect sans délai des objectifs réglementaires pour les NOx et l'ozone ;

- **Plan particules** : les effets cardio-vasculaires et respiratoires des particules fines sont maintenant connus : un objectif de **15µg/m<sup>3</sup> (PM<sub>2,5</sub>) valeur cible en 2010 et obligatoire en 2015**, soit une réduction de 30% par rapport à aujourd'hui, avec atteinte à terme de la valeur guide de l'OMS (10µg/m<sup>3</sup>). [Il intègre les particules primaires et secondaires : réduction des normes des installations de combustion, TGAP poussières, valeurs-limites poussières pour les appareils de chauffage au bois neufs et conditionnement du crédit d'impôt à ces performances, crédit d'impôt sur véhicules équipés de filtres à particules, réduction des émissions de NH<sub>3</sub> des élevages]

- **Amélioration de la qualité de l'air intérieur** : étiquetage [obligatoire / volontaire] des matériaux de construction et de décoration sur leur contenu en polluants volatils, interdiction des substances CMR [calendrier] en fonction de leur substituabilité ; réduction des polluants des chauffages au bois (gt3 p19-20). *Tous les établissements recevant du public devront être munis de capteurs et de systèmes d'information sur l'air intérieur.*

## 3.3 Lutte contre le bruit excessif

Les dégâts sur la santé causés par les bruits excessifs sont de mieux en mieux connus. Aujourd'hui 160000 logements sont exposés à des niveaux de bruit excessifs autour des aéroports (plus de 55dB) et environ 280000 logements sur les réseaux routiers (plus de 70dB) ; 8000 logements sont insonorisés annuellement aujourd'hui, et ce rythme doit être accéléré pour des raisons de santé publique. Dans un souci d'équité environnementale, les zones les plus dégradées doivent être prioritaires.

- **Révision de l'inventaire des points noirs de bruit pour fin 2007, et résorption en [5 à 7 ans] des plus dangereux pour la santé**, concernant environ [400000] logements  
[financement : doubler la TNSA pour les aéroports ; pour le bruit routier, passer d'environ 150 à 400 -450M€ par an sur 5-7 ans, financement Etat, collectivités locales et sociétés d'autoroutes]

- *Définition des zones incompatibles avec la construction du fait du bruit, interdictions éventuelles*

- **[Interdiction des vols de nuit** de basse et moyenne altitude au-dessus des agglomérations, ainsi que des décollages et atterrissages de nuit en zone urbaine]

- **Processus de réception des bâtiments adapté** aux réglementations en matière d'aération, de ventilation et d'acoustique ; étiquetage simplifié du bruit pour l'électro-ménager.

## 3.4 Risques émergents, technologiques et nanotechnologiques

- **Anticipation des risques liés aux nanomatériaux** : la Commission nationale du débat public organisera, dès 2008, un débat sur les risques liés aux nanoparticules et aux nanomatériaux. La

# DOCUMENT DE TRAVAIL

présence de nanoparticules dans les produits grand public sera obligatoirement déclarée ; [interdiction des usages de nanomatériaux dans les produits alimentaires, cosmétiques, d'hygiène et vestimentaires] (pages 27 et 28).

- **Observation et veille sanitaires adaptés aux risques émergents** (en particulier dans les DOM-COM) : suivre l'exemple du Center for Disease Control américain (premier découvreur du sida en pays industrialisé) et y articuler les réseaux sanitaires existants ; établir des registres des cancers, maladies neurodégénératives et pathologies respiratoires (p9)
- [Rassembler les résultats les plus récents concernant les ondes de la téléphonie mobile pour proposer à l'OMS le cas échéant une révision du seuil réglementaire d'émission ; campagne indépendante de mesure]

## **3.5 La prévention des déchets et des polluants liés comme avantage compétitif pour les entreprises et les territoires**

### **3.5.1 Action sur les sols pollués**

- Plan d'action sur la **réhabilitation des stations-services et des sédiments pollués**,
- [Suppression de la prescription de responsabilité pour pollution des sols],
- **Plan chlordécone-paraquat** aux Antilles (voir Outremer)

### **3.5.2 Prévention et recyclage des déchets**

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, à double titre : il constitue une perte de matière et une pollution potentielle. Historiquement la quantité de production de déchets était entièrement corrélée à la croissance économique. L'amorce de découplage constatée ces deux dernières années doit être accentuée comme un axe stratégique de création d'une économie économe en matières premières et non polluante.

#### **a- Vers une économie sobre en emballages.**

Des accords de branches sont possibles, par exemple au sein des acteurs de la Grande distribution pour mettre sur le marché des produits moins consommateurs d'emballage (Gdéchets, p4). L'éducation du choix des consommateurs est cruciale, si nous voulons accélérer l'avancée vers une économie sans emballage qui ne soit indispensable (Gdéchets, p4).

#### **b- développer l'éco-conception des produits.**

Développement progressif de la responsabilité environnementale des producteurs (mise en place de filières incitatives financièrement, Gdéchets, p4),

Incitation au prolongement de la vie des produits lorsque cela est environnementalement pertinent la vie de ces produits (Gdéchets, p4) et intégration des coûts de traitement final des produits dans le prix (Gdéchets, p4).

#### **c- dynamiser le recyclage et la prévention des déchets dans l'économie**

- plans locaux de prévention (Gdéchets, 1-6, p4),
- valorisation poussée des déchets organiques (Gdéchets, p4),
- accroissement drastique par divers outils du recyclage des déchets dans le bâtiment et les travaux publics (BTP, Gdéchets, p4 et p18),
- amélioration des filières de recyclages (mise en place de nouvelles filières dites REP ou « responsabilité élargie du producteur », Gdéchets, p4).

# DOCUMENT DE TRAVAIL

Les PME ont besoin d'être accompagnées dans leurs actions de réduction de production de déchets (Gdéchets, p4), tout comme les filières de recyclage méritent encore d'être valorisées et professionnalisées (Gdéchets, p4)

## **Objectifs de recyclage :**

**pour les déchets ménagers : [35% à 60%] en 2015 contre 19% en 2004 ;  
pour les déchets des entreprises hors BTP et agriculture, passer de 68% en 2004 à 75% en 2012 (G3 rapport p7)**

### **3.5.3 Des citoyens actifs, sensibilisés au tri et au recyclage**

#### **- Donner une nouvelle impulsion au recyclage des déchets d'emballages ménagers**

La contribution « Point Vert » des emballages pourra être relevée et étendue aux emballages liés à la consommation des ménages hors foyers, afin de soutenir la gestion de ces déchets par les collectivités (Gdéchets p17)

#### **- Inciter à une gestion préventive des déchets**

Le coût du traitement des ordures ménagères des particuliers doit être allégé lorsqu'ils contribuent activement à le faciliter, par une tarification incitative alliant une part fixe [et une part variable] (Gdéchets, p4). A terme, les communes qui n'appliqueraient pas de tarification incitative verraient appliquer une TVA à taux normal pour le ramassage des ordures ménagères. (Gdéchets, p.12)

Les produits fortement pourvoyeurs de déchets pourraient être l'objet d'une taxation spécifique (Gdéchets, p.14). Dans cette perspective, la TGAP sur les déchets stockés pourrait être relevée et une nouvelle assiette de TGA pourrait être créée sur les déchets incinérés. (Gdéchets, p.21)

### **3.5.4 Définir sur des bases environnementales et sanitaires un mix de traitements de déchets efficace et pertinent**

**- Evaluation renforcée des éventuels impacts sur la santé et l'environnement** des différents modes de traitement (Gdéchets, p4), le respect scrupuleux des normes pour chaque outil de traitement, incluant le suivi de la qualité de l'air en continu ou non.

**- Place de l'incinération dans le dispositif global** (Gdéchets, p4 et 24) ; deux positions sont en débat :

**[A]** l'incinération fournit une valorisation énergétique des déchets non recyclables, à condition que le contrôle de son fonctionnement et la concertation pour son organisation soient systématiques et proportionnés aux enjeux ; de nouveaux projets d'équipements ne peuvent donc être envisagés qu'à la double condition d'une part que leur localisation et leur capacité soient pertinentes au regard des gisements de déchets non valorisés ni recyclés, d'autre part qu'ils fournissent effectivement de l'énergie si possible thermique dans des conditions contrôlées. (examen au cas par cas)

**B)** l'instauration d'un moratoire sur la construction de nouveaux incinérateurs et la co-incinération (notamment pour les cimenteries) de façon à promouvoir plus fortement la prévention et le recyclage des déchets en association et à réduire la part de déchets incinérés à 20% des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020]

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 3.5.5 Vers une économie circulaire et de fonctionnalité

L'enjeu économique de la politique environnementale n'est donc pas de promouvoir une économie désindustrialisée, mais une économie plus sobre en carbone, en énergie et en ressources naturelles non renouvelables, qui fasse notamment plus de place à une économie circulaire, fondée sur la réduction et le recyclage des déchets, et plus généralement sur une utilisation plus efficace des ressources, et plus de place à une économie de fonctionnalité qui remplace la vente de biens par la vente de leur usage : à la différence de la vente, la location d'un bien permet en effet d'en allonger la durée sans réduire les échanges ni les services offerts. (GT6 p12-13)

- Réunir en 2008 un **groupe de travail de composition analogue aux groupes du « Grenelle »** pour identifier les obstacles à la mise en place d'une économie de fonctionnalité et en évaluer le potentiel. Constituer un portail pédagogique sur l'impact environnemental des produits (de type bilan carbone, analyse du cycle de vie ou empreinte écologique). Etudier des modulations fiscales en fonction de cet impact.

- **Systématiser les analyses des flux de matières à l'échelon des territoires**, dans le cadre d'actions impliquant les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les organismes consulaires et les entreprises, et tenir à jour des bases de données de flux (« places de marché » des déchets industriels)

- **Développer l'éco-conception** par la formation professionnelle, les mesures fiscales, l'encouragement à l'innovation

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 4 Instaurer une démocratie écologique

### Exposé des motifs

Refonder la politique de l'environnement, placer les préoccupations de long terme et des générations futures au cœur du projet de développement de notre pays, inventer une nouvelle croissance, nécessitent des politiques appropriées dans tous les domaines : énergie, transports, logement, agriculture, santé... Une nouvelle gouvernance est nécessaire. Il nous faut inventer de nouvelles régulations, de nouvelles organisations, bref une démocratie écologique susceptible de favoriser en la matière la concertation, la confrontation dynamique entre des intérêts parfois contradictoires, la négociation, la médiation, dans une perspective de développement durable.

Cela passe par des révisions institutionnelles, une meilleure application du droit à l'information en matière environnementale, la clarification dans la répartition des compétences entre les acteurs, la reconnaissance de nouveaux acteurs, et une véritable ambition en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Un projet de loi sur la « démocratie écologique » ou « le dialogue environnemental » pourrait dès le printemps reprendre à son compte les principales décisions relatives à la gouvernance qui seraient extraites des propositions ci-après.

### Principales orientations en discussion

#### **4.1 - La reconnaissance des partenaires environnementaux**

Il s'agit de définir un statut pour les acteurs représentatifs et légitimes en matière de protection de l'environnement afin qu'ils puissent intervenir institutionnellement dans un dialogue environnemental, pendant du dialogue social.

- Définir les critères de la représentativité des acteurs environnementaux ; déterminer droits, devoirs et moyens
- Réformer le Conseil économique et social pour inscrire le pilier environnemental du développement durable à parité des piliers économique et social. En préciser les modalités (dans les personnalités qualifiées ? un nouveau collègue ? CES à effectif constant ? Révision marginale ou plus substantielle de sa composition ?
- Intégrer les acteurs environnementaux au sein des CESR, selon des modalités proches de ce qu'il adviendra pour le CES, des conseils de développement et des organismes consulaires (modalités à définir) et des organismes consulaires

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## **4.2 Une stratégie nationale de développement durable validée par un Parlement intégrant davantage la dimension environnementale et le développement durable,**

- Instauration de commissions parlementaires dédiées (environnement ? développement durable ?) à l'Assemblée nationale et au Sénat, obligatoirement consultées pour tout texte à portée budgétaire ou environnementale
- Adoption de la stratégie nationale de développement durable par le Parlement. Point d'étape annuel devant le Parlement (parallèlement au suivi du Grenelle)
- Réelle prise en compte des avis du CES et des conclusions des débats publics à portée nationale. Motivation des suites données.
- Prise en compte du développement durable dans les indicateurs de la LOLF

## **4.3 Collectivités territoriales : des acteurs essentiels de la définition et de la mise en œuvre des politiques de développement durable.**

Les collectivités territoriales, tous échelons confondus, sont sans conteste des acteurs incontournables de toute politique de développement durable. Leur portage des politiques publiques, leur action d'animation et de coordination locales sont les conditions nécessaires du succès des actions envisagées. Il importe donc de prendre en considération cette situation et de favoriser une plus grande cohérence de leurs interventions respectives. Cela conduit à devoir imaginer les modalités d'une concertation ultérieure susceptible de favoriser l'optimisation des actions de chaque échelon par application du principe de subsidiarité dans une perspective bien appréhendée de développement durable.

- [En la matière, autant le rôle stratégique des régions en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures, de transports interurbains ou de plans climat énergie régionaux (susceptibles d'être opposables ?) s'impose, autant il revient aux départements, aux communes et aux structures intercommunales d'être les opérateurs décisifs en matière de plans climat territoriaux, de « bilan carbone », d'agendas 21, de logements et d'urbanisme, d'éclairage public, etc... La création d'une « **Conférence des élus** », qui réunirait les représentants des différentes associations d'élus, selon des clefs de répartition à préciser doit être envisagée. Cette « Conférence des élus » pourrait émettre, à l'instar et en parallèle du CES, un avis sur la stratégie nationale du développement durable, avant que ne se prononce le Parlement. Son rôle consultatif ne serait pas sans analogie avec celui du Comité des régions au niveau européen.
- Cette conférence des élus serait associée à la réflexion, à l'élaboration, et à la mise en œuvre des points suivants :
  - **Valorisation de la DGF par les critères environnementaux** (émissions de GES, politique de biodiversité, etc...)
  - **[Refonte du régime de la commande publique** (critères environnementaux de choix et d'évaluation obligations imposées au cocontractant, etc.)]
  - **Généralisation des bilans « carbone »** en commençant dès 2008
  - **Adoption d'un engagement de 100% de bois certifiés** dans les marchés publics
  - **Généralisation des plans climat énergie territoriaux rendus obligatoires dans les 5 ans** (rapport gt1 p4 et p23)
  - **Articulation des décisions en matière de transport et d'urbanisme** (gt1)...
- Une fois par an, **une déclinaison régionale de cette « Conférence des élus »** pourrait réunir sous l'égide conjointe de la préfecture de région et de la Région, « chef de file » du développement durable, les représentants de toutes les collectivités locales de la région et les

# DOCUMENT DE TRAVAIL

responsables des services de l'Etat en région. Occasion de dresser un bilan, de procéder aux ajustements opportuns, de coordonner les actions, etc...]

- Si les propositions relatives à la rénovation du CES et à la création d'une « Conférence des élus » devaient être adoptées, se poserait directement la question du **devenir du CNDD**.
- **Effort de solidarité nationale envers les collectivités territoriales d'outre-mer pour en faire les vitrines du développement durable.** Les DOM-COM doivent devenir les fers de lance de l'éco-développement dans leur région. Ceci suppose une vision intégrée, reposant sur des programmes adaptés dans le domaine des transports, de la préservation de la biodiversité, l'autonomie énergétique en privilégiant les énergies renouvelables, la réduction des déchets, la construction nouvelle (isolation thermique pour réduire les consommations), la filière agricole (biomasse). Cela passe par la définition en concertation avec les acteurs concernés de programmes particulièrement ambitieux dans les domaines suivants :
  - **Energie** : développement d'instruments spécifiques OM et d'une fiscalité incitative, soutien à la recherche & développement, évolution de la réglementation, maîtrise de la demande, soutien aux énergies renouvelables avec un objectif de [30 à 50%] d'EnR en 2020. Faire des DOM, un pôle de compétitivité dédiée aux énergies renouvelables (gt1 p79-80).
  - **Déchets** : prévention, tri, recyclage, mise aux normes ;
  - **Risques naturels** : préventions des risques sismiques, gestion des terrains de montagne, gestion côtière dans le contexte du changement climatique ;
  - **Biodiversité et Ressources naturelles** : mise en place d'un outil de protection des habitats et des espèces sauvages, gestion et connaissance de la mer et de ses ressources, application des principes de la directive cadre sur l'eau, mise en place des plans d'action locaux en faveur de la biodiversité, coordination de la recherche ;
  - **Activités extractives** (en Guyane : plan mines propres et [abandon du projet de la montagne de Kaw (*à arbitrer*)] ; en Nouvelle-Calédonie, programmation concertée du GIP Nickel-Environnement et suivi des impacts pour une activité exemplaire ;
  - **Pollutions et santé** : mise en place d'une « task force » participative sur le chlordécone et le paraquat aux Antilles : suivi santé, programme de dépollution des sols, reconversion, gestion foncière, accompagnements
  - **Gouvernance** : pôle d'excellence, coopération régionale. Appliquer le droit à l'expérimentation, prévu par les textes, afin d'adapter les dispositions réglementaires ou incitatives (financement, fiscalité) au contexte de l'outre mer.

## 4.4 Des pouvoirs publics exemplaires

- Bilan carbone de tous les bâtiments publics et plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES
- Des achats publics éco-responsables appellent une révision du code des marchés publics pour faire du critère environnemental un critère aussi important que le prix, et pour permettre des variantes écologiques dans la réponse aux appels d'offre
- Une session de formation aux questions environnementales et au développement durable pourrait être imposée aux hauts fonctionnaires avant leur entrée en fonction dans un poste de préfet, d'ambassadeur, de directeur d'administration centrale...
- Ajout d'un titre environnemental à la LOLF (indicateurs de suivi, régime de la fiscalité écologique, etc.)

# DOCUMENT DE TRAVAIL

- Cohérence des politiques publiques garantie par la stratégie nationale de développement durable

## **4.5 - Des décisions publiques s'inscrivant dans la perspective d'un développement durable**

Construites dans la transparence, fondées sur la concertation et la participation, impliquant l'accès à l'information, l'évaluation et l'expertise pluraliste, et suivies d'une application effective

- Réforme des enquêtes publiques (gt5)
- Débat public : en élargir le champ et les possibilités de saisine ; rénover la procédure
- Associer à chaque projet de loi, une étude d'impact préalable au regard du développement durable et un dispositif d'évaluation développement durable aux lois et aux décrets.
- Evaluation environnementale des lois et mesures fiscales.
- Evaluation systématique de l'impact environnemental des outils économiques existants, qu'il s'agisse des aides publiques, des subventions, des dépenses fiscales ou des dotations aux collectivités territoriales. Généralisation progressive de l'éco-conditionnalité des aides publiques
- Etablir la production et la garantie de l'accès à l'information environnementale. Elaborer une charte nationale de l'expertise pluraliste (publique, privée, associative, internationale, interdisciplinaire) pour le développement durable. Réorganisation de l'expertise publique en grands pôles ouverts à une gouvernance partenariale.
- [Une haute autorité indépendante de médiation des conflits sur l'expertise et l'alerte environnementale pourrait constituer une « instance d'appel » en cas d'expertises contradictoires]
- Indicateurs : conférence nationale avec le support des instituts spécialisés pour la refonte complète des indicateurs publics et privés, pour tous les niveaux (des experts aux particuliers en passant par la communauté financière) afin de permettre une compréhension partagée et un suivi de l'évolution de l'environnement, de la biodiversité et des pollutions. Engagement de l'Etat : rapport pour tous ses services en 2010

## **4.6 Une gouvernance écologique des acteurs économiques et sociaux**

Cet objectif appelle : l'implication des dirigeants et des salariés, la responsabilisation des conseils d'administration et instances de direction, l'instauration d'un dialogue ouvert avec les parties prenantes externes, un élargissement des missions des institutions représentatives du personnel et un renouvellement des thèmes de la négociation collective de branches et d'entreprise ; et des dispositions adaptées aux types et à la taille des entreprises.

- *Faire appliquer de façon générale les dispositions du Code du commerce demandant à introduire dans les rapports annuels des informations relatives aux politiques de développement durable et à informer l'assemblée générale des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale. [Introduire la responsabilité environnementale des bailleurs de fonds]. [Introduire la responsabilité des dommages environnementaux et sociaux commis à l'étranger].*
- *Identifier des indicateurs sociaux et environnementaux complémentaires à la loi NRE, et construire une méthode de consolidation de ces indicateurs de façon à rendre une certification possible.*

# DOCUMENT DE TRAVAIL

- *Faire appliquer la loi NRE à l'ensemble des entreprises déjà concernées.* Etendre les obligations de « reporting » de la loi NRE au périmètre de consolidation comptable, inclure les filiales et prendre en compte les sous-traitants dans les rapports. Etendre le périmètre des entreprises soumises à l'obligation de « reporting », en fonction de seuils à préciser. Prendre en compte les spécificités des PME.
- Favoriser, par types d'entreprises et filières, des jeux d'indicateurs au regard des enjeux sociaux et environnementaux, en s'inscrivant dans le cadre européen et international. Etablir par filières des référentiels qualité permettant de fixer des objectifs environnementaux.
- Intégrer le développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise ou de leurs établissements, et définir les modalités de l'accès à l'expertise sur les thématiques environnementales. [Introduction de l'environnement et du développement durable dans les missions des CHSCT et des CE avec droits nouveaux (recours à des expertises extérieures)]. Associer les instances de représentation du personnel à l'élaboration des rapports de développement durable et y encourager la création de commissions « développement durable ». Mise en place, par les entreprises, sur les thèmes des risques, de l'environnement, du développement durable, de relations de dialogue, ouvertes aux salariés, aux riverains, aux collectivités, aux associations, aux services de l'Etat (*modèle du Citizen advisory panel*). Organisation d'un cadre procédural de traitement des alertes dans des conditions protégeant le donneur d'alerte.
- Accorder davantage de place aux thèmes environnementaux dans les plans de formation d'entreprise
- Développer l'étiquetage environnemental et social des produits, *secteur par secteur*, à partir de référentiels rigoureux et transparents, établis en associant une expertise pluraliste et accréditée, (dont expertise des partenaires environnementaux et sociaux, et des associations de consommateurs)
- [Instaurer des « labels d'entreprises responsables » pour les PME, décernés à partir de l'expertise d'entreprises de cotation indépendantes et accréditées sur la base de critères à élaborer. A cette labellisation seraient attachés des avantages, notamment fiscaux. ]

## **4.7 Citoyens et consommateurs responsables : éducation, formation et information**

### **4.7.1 Education à l'environnement et au développement durable**

- **Développer et renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable.** Généraliser des enseignements sur l'écologie et le développement durable dans l'ensemble des cursus (école, lycée, puis CAP, BEP, BTS, DUT, apprentissage, universités, écoles d'ingénieurs, de design, mastères, IUFM...) quelle que soit la spécialité.
- **Intégrer le développement durable aux stratégies des universités**
  - Elaborer un « plan vert » pour les campus et labelliser universités et grandes écoles sur la base de critères de développement durable (performance énergétique des bâtiments, accès par les transports en commun, empreinte écologique, bilan carbone....).
  - Associer à la carte d'étudiant une carte de transport en commun
- **Systématiser l'enseignement des sciences de la nature à tous les niveaux :** de l'école primaire aux grandes écoles, dans les formations professionnelles, initiale ou continues et de

# DOCUMENT DE TRAVAIL

sensibiliser par tous les moyens dont disposent les pouvoirs publics ; renforcer les programmes d'enseignement des sciences naturelles, dont la biologie et l'écologie, dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en le complétant systématiquement par des approches de terrain et des classes vertes.

## 4.7.2 Formations professionnelles et continues

- **Renforcer l'enseignement de l'agronomie dans les lycées agricoles** (G4 - p 34), et assurer un lien fort avec la recherche dans la formation continue de façon à garantir une généralisation rapide des méthodes mises au point de façon expérimentale. Mettre en place des modules « agriculture et biodiversité » dans les filières agricoles et agronomiques d'enseignement, ainsi que dans celles des jardins et espaces verts. **Objectif de 20% d'agriculteurs ayant participé d'ici 2012 à une formation liée aux nouvelles techniques environnementales** (nouveaux itinéraires bas intrants)
- **Développer une action volontariste en matière de formation initiale et continue pour les professions de santé** et des professionnels de l'environnement (ingénieurs, architectes, etc...). Inclure une **sensibilisation en santé-environnement dans la formation des enseignants** du primaire et du secondaire. (G3, pages 32/33)
- **Mobiliser les outils de la formation tout au long de la vie pour accompagner les transitions professionnelles** liées au développement durable et les mettre au service des métiers de l'environnement et de l'éco-conception.
  - Pour les professionnels du bâtiment (architectes, thermiciens, électriciens, bureaux de maîtrise d'œuvre, chefs de travaux, techniciens du bâtiment) :
  - Pour les décideurs publics et privés : développer les formations continues de très haut niveau en écologie et développement durable, avec un dispositif du type « IHEDN » de l'environnement et du développement durable. Cette initiative nationale pourrait se décliner par région dans des chaires de développement durable et/ou des « universités des métiers de l'environnement »
  - Les plans annuels de formation, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la validation des acquis de l'expérience, la formation en alternance et le droit individuel à la formation peuvent être mobilisés au service de l'environnement sans pour autant que cela soit fait au détriment des formations traditionnelles indispensables. Il s'agit d'introduire les préoccupations environnementales dans l'ensemble des métiers existants et de développer de nouveaux emplois, afin notamment de favoriser la généralisation de l'éco-conception et l'analyse du cycle de vie de tous les produits.
- **Développer la formation continue au sein des administrations publiques** : La formation des agents publics de l'Etat et des collectivités territoriales à l'écologie et au développement durable ainsi qu'aux stratégies de prévention des risques naturels (avalanches, crues, incendies,...), sanitaires et technologiques doit être accrue et mise à jour tout au long de leur vie professionnelle. Les hauts fonctionnaires pourraient devoir suivre un cycle de formation d'une semaine avant de prendre des fonctions de direction ou d'animation territoriale .... Favoriser l'intervention dans ces diverses formations des associations agréées en matière d'éducation et de sensibilisation à la protection de l'environnement

## 4.7.3 Information des citoyens et des consommateurs

- **Soutenir les efforts des medias** dans la voie de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et imposer certaines exigences à la télévision et aux radios publiques, dans leur cahier des charges (gt5 p44 et 45)

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## 4.7.3.1 Améliorer et mieux diffuser les indicateurs de développement durable

- Elaborer rapidement des indicateurs agrégés de développement durable tels que le PIB vert ou le capital public naturel (INSEE, IFEN...)
- Mettre en place et diffuser au Parlement et auprès du public un tableau de bord d'indicateurs de développement durable de la Nation. Ce tableau de bord devra être corrélé à la SNDD.
- Indicateurs : conférence nationale avec le support des instituts spécialisés pour la refonte complète des indicateurs publics et privés, pour tous les niveaux (des experts aux particuliers en passant par la communauté financière) afin de permettre une compréhension partagée et un suivi de l'évolution de l'environnement, de la biodiversité et des pollutions ; nouvelles obligations d'information aux entreprises (rapport environnemental certifié ?). Engagement de l'Etat : rapport pour tous ses services en 2010.

## 4.7.3.2 Donner une information écologique sur les produits et les services

- Généraliser les informations environnementales présentes sur les produits et services : étiquette énergie appliquée à l'ensemble des produits gros consommateurs d'énergie ; développement des écolabels ; accompagnement des démarches volontaires sur la mise en place d'informations sur les impacts écologiques, avec obligation progressive de donner ces informations.
- Rendre plus favorable les actes et achats éco-responsables dans la sphère publique comme dans la sphère privée.
- [Création et montée en charge progressive d'un « éco-observatoire des produits »] pour améliorer la connaissance des impacts sur l'environnement et la santé des matières et des produits et informer le public sur le bilan carbone et les points principaux de l'analyse du cycle de vie des matières et des produits . Recueil d'informations auprès de l'Institut national de la Consommation, des agences de recherche et des agences sanitaires.

## 4.7.3.3 Promouvoir une publicité responsable

- Encadrer plus strictement la publicité au regard du développement durable, afin de mettre fin à un usage abusif des arguments environnementaux ou aux publicités mettant en scène des comportements contraires à l'exigence de protection de l'environnement : signes officiels de qualité ; cahiers des charges des médias ; campagnes d'information ; existence d'une information économique sur la consommation durable ; responsabilité juridique des médias en cas de désinformation
- [Passer d'une logique d'autorégulation actuelle (BVP) à la construction d'une instance plus partenariale et plus ouverte, voire une logique de corégulation de la publicité pour mieux garantir des publicités respectueuses de l'environnement, ce qui passerait par une plus grande association des associations de consommateurs et associations de protection de l'environnement, aux travaux du BVP : création d'un nouveau collège pleinement intégré à un BVP élargi ? Mise en place d'un conseil des parties prenantes ayant vocation à participer à l'élaboration de recommandations générales ?]

# DOCUMENT DE TRAVAIL

## **4.8 Impulser des évolutions nécessaires en Europe et à l'international**

**La France doit, dans le cadre de sa présidence de l'Union Européenne au second semestre 2008, reprendre l'initiative en Europe.** Les travaux des groupes ont permis d'identifier plusieurs préoccupations à cet égard, dont :

- la révision des critères sur le CO2 des véhicules (objectif 120 g et moins) ;
- la refonte de l'expertise, notamment en matière d'OGM, de nano- et de biotechnologies ;
- le soutien aux programmes de recherche dans le domaine de l'environnement et aux initiatives européennes en matière d'infrastructures énergétiques, ferroviaires (mettre la libéralisation des marchés au service de l'environnement) ;
- le renforcement de la DG environnement
- l'articulation des propositions fiscales environnementales avec les calendriers européens
- l'introduction de REACH dans une convention internationale dépassant le cadre européen (*gt3 p25 à 27*)
- agriculture : compléter l'évaluation agronomique des variétés candidates à l'inscription par des critères de développement durable et permettant de réduire les intrants de synthèse ; (*gt4 fiches p85*)
- une mobilisation scientifique internationale pour la biodiversité (IMOSEB)
- mettre en place à partir du printemps 2008 une plate-forme des partenaires pour la présidence française dans les secteurs de la biodiversité et des ressources naturelles ; doter la représentation permanente française à Bruxelles d'un poste spécialisé sur la protection de la biodiversité, des ressources naturelles et du suivi des conventions internationales relatives à ces sujets (*gt2 p26-7*)
- proposition d'extension de la trame verte à l'Union européenne
- projet de gestion concertée de la biodiversité méditerranéenne